



## Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 23 novembre 2021 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

**Point 1 : Désignation du secrétaire de séance** La conseillère municipale Cathy Wolff a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Point 2 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 12 octobre 2021** Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021.

**Point 3 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021** Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021. Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- délivré ou renouvelé 3 concessions dans le cimetière communal situé dans le quartier du Zich, et 6 concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein
- renoncé 33 fois à l'exercice du droit de préemption
- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de 5 marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré

**Point 4 : Exercice budgétaire 2022 – débat d'orientation budgétaire (DOB)** Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est précédé d'un débat, dit débat d'orientation budgétaire. Lors de ce débat, sont présentés l'état rétrospectif des cinq derniers exercices clos connus, un état prévisionnel de clôture pour 2020, un exposé du premier magistrat sur les principales orientations et des propositions d'options financières qui serviront à bâtir le budget de l'exercice à venir. Outre ce débat, l'exécutif doit désormais présenter un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Ce ROB qui renforcera la transparence financière de la collectivité à l'égard des citoyens, sera également mis en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.molsheim.fr/mairie/conseil-municipal.htm>

### Contexte

- un Etat peu généreux avec les collectivités
- un contexte économique favorable, mais jusqu'à quand ?
- des incertitudes liées à la pandémie
- des incidences climatiques plus lourdes
- une crainte d'une hausse des prix et notamment de l'énergie

### Dépenses de fonctionnement 2022

- dépenses réelles de fonctionnement 11 680 K€
- charges de gestion courante 1 250 K€
- atténuations des produits 470 K€
- charges à caractères générales 3 500 K€
- charges de personnel 6 250 K€
- autres charges 250 K€

**Un constat** : une santé financière bonne, mais une structure budgétaire qui s'érode

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 23 novembre 2021 -

### Objectifs 2022

- pas de hausse de la fiscalité pour la 17<sup>ème</sup> année consécutive
- maintien de l'effectif : +1 poste
- accélération de l'investissement
- maintien de la dette à zéro
- adaptation au contexte réel

### En investissement, difficultés de l'année 2021 = projets reportés

- fermeture du Service Technique durant 1 mois (Covid)
- disponibilité des entreprises
- problématiques d'approvisionnement
- hausse des prix

### Les priorités

- solder le passage à niveau, le parking de la gare, le parc de la Commanderie et les travaux de l'Hôtel de la Monnaie

### Assurer les opérations reportées en investissement

- pont rue Charles Mistler
- plate-forme de l'Ochsenweid
- rue des Capucins, rue St Joseph
- parking rue des Étudiants

### Travailler sur le patrimoine

#### En cours

- les vitraux de la chapelle Notre Dame
- les remontées d'humidité sur la façade de l'église des Jésuites
- les remparts 1<sup>ère</sup> tranche (Hôpital)

#### A venir

- la Poudrière
- l'étude de la bibliothèque de la Chartreuse

### La voirie

- 2<sup>ème</sup> tranche du quartier des Prés (Champ du Feu, Guirbaden, Donon, Narion)
- sécurisation de l'accès à la construction Promogim (route de Dachstein)

### Développement durable

- nouvelles pistes cyclables (parc de la Commanderie, parvis de la Gare, interconnexion de 5 aménagements cyclables au quartier Henri Meck)
- 2<sup>ème</sup> tranche de transformation de l'éclairage LED
- remplacement de la chaudière de l'école des Prés et de la Médiathèque
- mise en place de chauffe-eau solaire au Camping

### 4 opérations sur 2 ans

- extension de l'école de la Bruche
- aménagement du quartier Henri Meck
- aménagement de la rue de Saverne
- bibliothèque de la Chartreuse (travaux)

### Le besoin de financement

A ce stade, un besoin de financement équivalent à celui de l'année 2021, soit 7,5 millions d'euros qui sera comblé par l'excédent du budget 2021 et par la non consommation de tous les crédits ouverts

### En conclusion

- une démarche prudente pour le fonctionnement (reconduction des crédits)
- une démarche active pour l'investissement
- une réflexion sur 2 exercices pour les grands projets

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 23 novembre 2021 -

L'investissement 2022 dépendra de nombreux facteurs dont tous ne sont pas dans nos mains, et le contexte peut changer très vite.

**Point 5 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2022 :**

- \* état prévisionnel des coupes de bois
- \* programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux
- \* bilan prévisionnel 2022

Une convention a été signée avec l'Office Nationale des Forêts, centre de gestion de Schirmeck en 1976 concernant la gestion patrimoniale et l'exploitation de la forêt de Molsheim à Urmatt. La superficie de la forêt de Molsheim est d'environ 266,97 hectares. Les états de prévision de coupes pour 2022 s'élèvent à 1 214 m<sup>3</sup> pour un montant prévisionnel de 61.790,00 € HT. Les prévisions des travaux d'exploitation s'élèvent à 45.244 € et les travaux patrimoniaux à 13.120 €.

**Point 6 : Subvention à l'Association "Arts et Cloître" de Molsheim - saison 2021/2022.**

L'association "Arts et Cloître" de Molsheim a été créée en 2006, avec pour but de faire découvrir et vivre la Chartreuse, en proposant au public de tout âge toutes sortes d'activités culturelles et artistiques.

Cette association culturelle sollicite chaque année le soutien financier de la Ville afin de promouvoir la Chartreuse et de maintenir son programme culturel en faisant appel à des conférenciers renommés. L'aide de la Ville porte sur l'organisation de ces conférences.

Pour la saison 2021-2022, l'association prévoit d'en organiser sept.

Le Conseil municipal a attribué une subvention globale de 1 400 €, soit 200 € par conférence, au titre de la saison 2021-2022.

**Point 7 : Tarification des bornes de recharge des véhicules électriques – parking gare – imputation sur le budget principal.**

Par délibération n° 072/4/2021 du 12 octobre 2021 le conseil municipal a validé le projet d'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques sur le parking de la gare, en fixant les différents tarifs permettant l'exploitation de cet équipement.

Pour mémoire, le projet consiste en l'implantation de 3 bornes de recharge comportant chacune 2 prises T2. Le coût est estimé à un total de 33.155,51 € HT, en déduction duquel viendront d'éventuelles subventions. Le restant sera pris en charge pour moitié par la Région Grand Est, la Ville supportant le solde. Cette dernière assure l'exploitation de ces équipements, raison pour laquelle elle a adopté les tarifs d'exploitation suivants : Tarif de connexion : 0,56 € - Tarif de recharge : 0,26 € / kWh - Tarif de stationnement : 0,40 € / 15 minutes à compter de la 12<sup>ème</sup> heure de stationnement continue. Toute tranche de 15 minutes entamée est due dans sa totalité. Cependant la délibération adoptée ne prévoit pas le budget sur lequel l'imputation comptable se fera.

Le Conseil Municipal décide d'imputer les dépenses et les recettes de toutes natures afférentes à l'installation et la gestion des bornes électriques implantées à la gare et, le cas échéant ailleurs sur le territoire communal, sur le budget principal Ville conformément à l'article L 2224-2 du code général des collectivités locales ;

**Point 8 : Modification du tableau des effectifs au 01/12/2021**

Le tableau des effectifs est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs présenté au 1<sup>er</sup> janvier 2021 a été modifié le 1<sup>er</sup> avril 2021, le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

La proposition de tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2021 permettra les évolutions suivantes : Avancement de grade possible d'un agent de catégorie C.

**Point 9 : Convention de principe avec le service intérim du CDG 67**

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose aux collectivités de mettre à leur disposition des collaborateurs temporaires par l'intermédiaire du service Intérim.

Le tarif de cette prestation est calculé sur la base du bulletin de salaire (toutes charges comprises) auquel s'applique un coefficient correspondant aux frais de gestion de 15% si le candidat est issu du vivier des intérimaires du CDG 67 ou 8% si le candidat est proposé par la collectivité (portage).

La collectivité a délibéré en 2017 afin d'autoriser M. le Maire à signer une convention de principe de mise à disposition de personnel contractuel par le service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin. Cette convention de principe est aujourd'hui caduque en raison de l'actualisation des tarifs de la prestation.  
Le Conseil Municipal autorise la Ville de Molsheim à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du C.D.G. 67, en fonction des nécessités de services.

**Point 10 : Rapport annuel pour 2020 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement**

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : <https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/telechargements.htm>

**Point 11 : Rapport annuel pour 2020 publié par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable.**

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : <https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/telechargements.htm>

## Conseil municipal de la Ville de Molsheim - Séance exceptionnelle du 30 novembre 2021 -

**Point 1 : Désignation du secrétaire de séance**

M. Jean-Michel Weber a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Point 2 : Exercice budgétaire 2021 : budget annexe camping - Décision budgétaire modificative n°2**

En 2018 la Ville de Molsheim a repris la gestion du camping en régie directe face à la cessation brutale d'activité du délégataire. Cette évolution de la gestion de cet équipement a contraint la Ville à ouvrir les crédits nécessaires dans le budget annexe camping.  
Le personnel nécessaire au fonctionnement du camping se compose d'un agent d'entretien, qui bénéficie d'un contrat à l'année, et de saisonniers pour assurer l'accueil des usagers du camping de mars à octobre. La Ville est en auto-assurance concernant les droits à chômage, et verse à ce titre, en lien avec Pôle Emploi, les allocations chômage aux agents privés temporairement d'emploi. Les dépenses d'indemnisation ont été mal évaluées au budget 2021. Les allocations chômage versées sont supérieures sur l'exercice de 15 K€ par rapport à l'année passée.  
Au regard des crédits consommés à fin novembre sur le chapitre 012 il y a un dépassement de 3 067,90 €, ce qui ne permet pas, à ce jour, à la trésorerie de procéder au paiement des rémunérations et indemnités du mois de novembre. Sur cette base, et face à ce constat, il appartient, en urgence pour éviter tout préjudice pour les agents concernés, à la Ville d'ouvrir au budget annexe camping, les crédits nécessaires à ces dépenses obligatoires. Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 Budget Annexe Camping municipal de l'exercice 2021 conformément aux écritures en Fonctionnement : + 15 000 €.

**Rappel :**  
**En raison de la crise sanitaire, la municipalité a décidé de supprimer le repas annuel des personnes âgées ainsi que la traditionnelle cérémonie des vœux.**